Le recensement citoyen et la JDC

Vous êtes Français et avez entre 16 et 25 ans ? Vous souhaitez vous inscrire à un examen et l'on vous demande un certificat de participation à la JDC, mais vous ne savez pas comment l'obtenir ? Nous vous indiquons tout ce qu'il faut savoir.

Chaque Français, dès 16 ans, doit d'abord effectuer le recensement citoyen obligatoire, pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, CAP, baccalauréat...) avant ses 25 ans.

1. Le recensement citoyen obligatoire

- **Qui est concerné ?** Tous les Français dès 16 ans.
- **Quand le faire ?** Dans les 3 mois suivant votre 16e anniversaire. Si vous ne l'avez pas fait dans ce délai, vous pouvez régulariser jusqu'à 25 ans.
- **Où le faire ?**
  - En ligne sur www.service-public.fr via le service "**Demande de recensement citoyen obligatoire**".
  - Ou en mairie avec les documents suivants :
    - Livret de famille.
    - Carte d'identité ou passeport valide.
    - Justificatif de domicile si demandé.
- **À quoi sert-il ?**
  - Vous recevez une attestation de recensement, indispensable pour passer des examens avant 18 ans.
  - Vous serez ensuite convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC).

2. La journée défense et citoyenneté (JDC)

- **Quand a-t-elle lieu ?**
  - En principe entre votre recensement et vos 18 ans.
- **Comment ça se passe ?**
  - Vous recevez une convocation environ 45 jours avant.
- **À quoi sert-elle ?**
  - Vous devez justifier de votre participation à la JDC pour passer des examens ou concours publics jusqu'à 25 ans.
  - Vous êtes automatiquement inscrit sur les listes électorales à 18 ans.

3. L'application DEFENSE+

Disponible sur depuis IOS et Android et téléchargeable après le recensement, elle vous permet de :

- Suivre votre parcours (recensement, JDC, engagement).
- Découvrir les Armées via des vidéos et contenus informatifs.
- Consulter des offres de stages, d'alternance et d'engagement.
- Créer et développer votre Passeport Défense.

Pour plus d'informations :

🔗 Service-Public.fr – Recensement citoyen, JDC et Service national

MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS
Liberté
Égalité
Fraternité
BIENTÔT 16 ANS ?
PENSEZ AU
RECENSEMENT
OBLIGATION LÉGALE
POUR QUI ?
Tous les Français âgés de 16 ans
POUR QUOI ?
Grâce au recensement :
• inscription d'office sur les listes électorales
• convocation en JDC
• possibilité de s'inscrire aux concours et examens
• possibilité de passer le permis de conduire
COMMENT ?
Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr
+d'infos ici
INSTAGRAM
@armees.jeunesse
LINKEDIN
Direction du service national
et de la jeunesse
@DSNjeunesse
YOUTUBE
@SGArmees

VOUS VENEZ DE VOUS
FAIRE RECENSER ?
Vous pouvez télécharger immédiatement l'application DÉFENSE+ qui vous donnera toutes les informations sur les différentes étapes de votre parcours, depuis le recensement jusqu'à vos 25 ans.
Outre la gestion de votre JDC, de vos données et de vos documents depuis votre profil, vous aurez la possibilité de développer votre culture de défense à l'aide de témoignages, d'anecdotes et de vidéos immersives. Vous pourrez également vous informer sur les diverses formes d'engagements et d'opportunités au sein de la communauté de défense.
N'hésitez plus, faites le choix de vous mobiliser pour la Nation et poursuivez votre engagement sur DÉFENSE+
Télécharger dans l'App Store
DISPONIBLE SUR Google Play
Parcours Défense
Vidéos 360°